

Commune de CANDÉ SUR BEUVRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2022 - Session ordinaire

Le dix octobre eux mil vingt deux, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Candé sur Beuvron dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Candé sur Beuvron, sous la présidence de Stéphane Ledoux, Maire.

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

dont pouvoir : 2

Présents : Stéphane Ledoux, Serge Chollet, Nathalie Chavigny, Pierre Lecointre, Alex Goujon, Véronique Habert, Christophe Crosnier, Brigitte Tévenot, Vincent Condé, Pierre Beaussier, Fanny Rivierre

Absents excusés : Jennifer Allory a donné pouvoir à Véronique Habert, Audrey Arcourt a donné pouvoir à Fanny Rivierre, Stéphanie Vasseur Staub, David Barré

Date de la convocation : 5 octobre 2022

Secrétaire de Séance : Véronique Habert

ORDRE DU JOUR

- * DSR - CRÉATION ET AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE D'ACCUEIL ET DE SERVICES À DESTINATION DES TOURISTES À VÉLO
- * TAXE D'AMÉNAGEMENT
- * CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE CANDÉ SUR BEUVRON ET LA COMMUNE DE VALAIRE POUR MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL
- * BUDGET COMMUNAL - DÉCISIONS MODIFICATIVES N° 3 - BUDGET ANNEXE COMMERCES - DÉCISIONS MODIFICATIVES N° 1 - INDEMNITÉ POUR LE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE COMMUNALE
- * AFFAIRES DIVERSES

DÉLIBÉRATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ RURALE 2023 AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR ET CHER

PROJET : CRÉATION ET AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE D'ACCUEIL ET DE SERVICES À DESTINATION DES TOURISTES À VÉLO

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a le projet de création et d'aménagement d'une aire d'accueil et de services à destination des touristes à vélo et propose de solliciter une subvention au titre de la dotation de solidarité rurale auprès du Conseil Départemental de Loir et Cher, pour un montant HT de 52637,32 €.

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour, adopte le projet et le plan de financement pour le projet de création et d'aménagement d'une aire d'accueil et de services à destination des touristes à vélo, décide que l'opération sera réalisée sur l'année 2023 et décide de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Loir et Cher, l'octroi d'une subvention au taux le plus élevé possible dans le cadre de la dotation de solidarité rurale pour l'année 2023, sur un montant total HT de 52637,32 €, en précisant que le financement de cette opération se fera sur les fonds propres de la commune et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier.

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE CANDÉ SUR BEUVRON ET LA COMMUNE DE VALAIRE POUR MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire expose que la convention établie pour la mise à disposition de personnel communal technique auprès de la commune de Valaire est expirée, que la commune de Valaire souhaite continuer à bénéficier de ce service, qu'il convient de procéder au renouvellement et présente un projet de convention.

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour, vu le projet de convention présenté, émet un avis favorable à la mise à disposition des agents du service techniques pour du 1^{er} novembre au 31 décembre 2022 et donne pouvoir au Maire pour signer la convention et toutes les pièces nécessaires.

BUDGET COMMUNAL - DÉCISIONS MODIFICATIVES N° 3

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour, apporte des modifications au budget communal :

DÉPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT					
CPTE	OBJET	MONTANT	CPTE	OBJET	MONTANT
61521 657348	BP	2145679,96		BP	2 145 679,96
	Entretien de terrains	-4 761,70			
	Autres communes	4 761,70			
		2 145 679,96		2 145 679,96	
INVESTISSEMENT					
CPTE	OBJET	MONTANT	CPTE	PROG.	MONTANT
	BP	426 677,00			426 677,00
		426 677,00			426 677,00

BUDGET ANNEXE COMMERCE - DÉCISIONS MODIFICATIVES N° 1

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour, apporte des modifications au budget annexe Commerce :

DÉPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT					
CPTE	OBJET	MONTANT	CPTE	OBJET	MONTANT
615228	BP Autres bâtiments	65 125,00	74718	BP Dotations subventions partici	65 125,00
		4 761,70			4 761,70
		69 886,70			69 886,70
INVESTISSEMENT					
CPTE	OBJET	MONTANT	CPTE	PROG.	MONTANT
	BP	81 940,49		BP	81 940,49
		81 940,49			81 940,49

BUDGET COMMUNAL 2022**VERSEMENT DE SUBVENTION POUR ÉQUILIBRE DU BUDGET ANNEXE « COMMERCE »**

Monsieur le Maire expose que les budgets annexes doivent être équilibrés par le versement d'une subvention venant du budget communal d'un montant de 13216,61 € pour le budget annexe « Commerce » et qu'il convient d'ajouter 4761,70 € suite aux décisions modificatives n° 1 apportées au budget annexe Commerce, portant le montant à 17978,31.

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour, décide de verser 17978,31 € pour le budget annexe « Commerce » et donne tous pouvoirs au Maire pour procéder aux écritures nécessaires.

INDEMNITÉ POUR LE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE COMMUNALE

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier de la Préfecture indiquant que le montant de l'indemnité de gardiennage des églises pour l'année 2022 est identique au montant de l'année 2021.

Le Conseil Municipal décide, à 13 voix pour, d'appliquer le maintien comme indiqué dans la circulaire ministérielle et de fixer le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église à 241,18 € pour l'année 2022.

AFFAIRES DIVERSES*** BÂTIMENTS**

Pierre Lecointre évoque que se pose la question de l'entretien ou la restauration des vestiaires du stade et des 2 logements qui sont vacants et à terme du 3^{ème} logement, dans l'ancien presbytère, et propose une visite sur les 2 sites

=> la date est fixée au samedi 5 novembre à 9 H 30, RV en mairie

*** ILLUMINATIONS**

Vincent Condé demande quelle position adopter pour respecter les économies d'énergie

Monsieur le Maire indique que depuis quelques années seule le kiosque au pont est éclairé avec une guirlande Led

Serge Chollet propose aux élus de participer aux travaux de la commission environnement - fleurissement qui peut aussi réfléchir à la décoration de fin d'année

Pour l'arrosage, Monsieur le Maire indique qu'un arrêté cadre concernant le Cosson entraînant une réduction de l'eau a été pris et restera applicable pour les prochaines années

Monsieur le Maire redit la nécessité d'encourager les habitants à fleurir devant chez eux et peut-être transformer le concours de maisons fleuries en « trottoirs fleuris » ...

*** RAMPE DE LA SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le Maire indique qu'il reformulait un recours auprès de Groupama et est en attente d'une négociation

*** REPAS OFFERT AUX PERSONNES ÂGÉES**

Il aura lieu samedi 10 décembre à La Cabane de Jacques, avec une animation

Fin de séance : 21 H 15